

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Sont présents : Mme DUBOIS, M. LELONG, Mme MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, M. KOLAKOWSKI, Mme DUQUENNE, MM. DASSONVAL, ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mmes DELANOY, ROSIAUX, M. CARLIER, Mme GOILLARD, M. LEGRAS, Mmes MARLIERE, COEUGNIET, M. LEBLANC, Mme DUPLOUY, MM. FLAJOLLET, DESFACHELLES, Mme DELWAULLE, MM. PESTKA, EVRARD.

Sont excusés représentés : Mmes MARGEZ, DECAESTECKER, MM. LAVERSIN, MAYEUR.

Est absent : M. BAETENS.

M. KOLAKOWSKI est élu secrétaire de séance.

M. le Maire : Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose d'observer une minute de silence, compte tenu de ce qui s'est dramatiquement passé vendredi.

Je vous remercie.

I – DELIBERATION BUDGETAIRE

I-01) Centre Social – Tarifs de participation des familles et rémunération du personnel d'animation et de direction – Accueils collectifs de mineurs extra-scolaire – Accueils collectifs de mineurs des vacances de Noël 2015/2016

M. le Maire : La délibération proposée est un ajustement du règlement pour intégrer un certain nombre de problématiques qui ont été évoquées, notamment l'accueil des mineurs pendant les vacances de Noël.

M. Kolakowski : La problématique évoquée lors du dernier conseil municipale était la suivante : Le centre de loisirs pour la période de Noël doit-il avoir lieu ? Après réflexion, le constat était que les centres de loisirs avaient parfois autant d'enfants que d'animateurs, et que l'année dernière, un tarif journalier était appliqué. Donc le réajustement qui va vous être proposé dans cette délibération est de passer sur un tarif semaine. Pourquoi sur un tarif semaine ? Cela nous permettra d'engager les familles au niveau du centre de loisirs.

Il convient de fixer les tarifs de participation des familles aux accueils collectifs de mineurs périscolaires de l'accueil collectif de mineurs des vacances de Noël 2015/2016 sur le principe du forfait semaine et ne plus utiliser les tarifs journaliers pour cette période d'accueil.

TARIFICATION – Accueil collectifs de mineurs périscolaires

Premier enfant

Coefficient familial	Tarif pour une semaine	Tarif à partir de la deuxième semaine même si réinscription
0 - 617	38 €	35 €
618 et +	39 €	36 €

Deuxième enfant

Coefficient familial	Tarif pour une semaine	Tarif à partir de la deuxième semaine même si réinscription
0 – 617	33 €	30 €
618 et +	34 €	31 €

Troisième enfant et plus

Coefficient familial	Tarif pour une semaine	Tarif à partir de la deuxième semaine même si réinscription
0 – 617	28 €	25 €
618 et +	29 €	26 €

Il est précisé que la déduction possible de «L' Aide aux Temps Libres » de la CAF serait opérée, sur présentation d'un justificatif, immédiatement à l'inscription ; laissant aux familles à ne régler que leur part à charge.

En cas d'absence justifiée (maladie, force majeure et sur présentation d'un justificatif) un remboursement pourrait être effectué.

Il est précisé que les inscriptions et les paiements se feront selon le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation des membres du conseil municipal quant à l'application de cette nouvelle tarification. Cette nouvelle tarification prendra effet pour les vacances de NOEL 2015/2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter du personnel d'animation pour l'accueil collectif de mineurs des vacances de NOEL 2015/2016.

Aussi, il revient au conseil municipal de déterminer approximativement le nombre d'emplois qui seront créés et de fixer les conditions de recrutement des agents par rapport à un indice de la Fonction Publique Territoriale.

Sont proposés les éléments suivants :

- Nombre approximatif d'emplois qui seront créés pour la période

Emplois de direction	1
Emplois d'animateurs	4

- Rémunération

Type d'emplois	Formations - Conditions de recrutement	Indice Brut (IB) / Indice majoré (IM)		Correspondances Grilles FPT	Temps de travail
		IB	IM		
Animateur	BAFA en cours avec stage pratique validé	340	321	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe - 1 ^{er} échelon Echelle 3	Temps plein
Animateur	BAFA complet ou équivalence	352	329	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe – 6 ^{ème} échelon - Echelle 4	Temps plein
Directeur	BAFD en cours, BAFD complet ou équivalence	457	400	Animateur – 9 ^{ème} échelon	Temps plein

Il est proposé que 2 jours maximum soient payés aux personnels afin de rémunérer le travail de préparation et cela selon un état de présence.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des observations ?

Cela intègre aussi les remarques faites par la CRC qui pointait les nombreuses activités proposées par la collectivité sans toutefois avoir parfois une connaissance réelle des charges. Aujourd'hui, la dépense que nous proposons c'est pratiquement 6.500 €, sachant que les tarifs pratiqués ne permettent pas d'équilibrer ne serait-ce que la rémunération des animateurs. Si nous ajoutons les frais de fonctionnement, au sens large, plus la restauration, il y a effectivement à se poser la question du juste équilibre entre tarifs et fiscalité, puisque ce qui n'est pas payé par les usagers est payé par les contribuables. Cela fera partie des débats qu'auront à trancher les commissions dans le cadre de la préparation budgétaire 2016, à savoir une éventuelle évolution des tarifs ou une éventuelle mise en perspective tarif/activité.

Qui est contre ? 0. Qui s'abstient ? 0. Adopté à l'unanimité.

II – DELIBERATION GENERALE

II-01) Demande d'adhésion par la Ville de Lillers à Artois Comm

M. le Maire : Vu la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », promulguée le 7 août 2015, troisième volet de la réforme territoriale du quinquennat.

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale qui doit s'élaborer en prenant en compte la cohésion spatiale des établissements publics de coopération intercommunale au regard des bassins de vie, des schémas de cohérence territoriale et l'accroissement de la solidarité financière.

Considérant les pistes immédiates et futures ouvertes par l'évolution des périmètres territoriaux et de compétences des intercommunalités, ainsi que l'émergence des phénomènes de métropolisation,

Considérant la procédure de finalisation d'un nouveau schéma de coopération intercommunale, schéma communiqué aux responsables des listes représentées au sein du conseil municipal,

Considérant la volonté exprimée, à plusieurs reprises, par la commune de Lillers de sortir d'une stratégie de développement à dominante rurale pour intégrer une intercommunalité de projets prenant en compte les spécificités urbaines et en capacité d'accompagner la commune dans son développement économique, social et urbain,

Considérant le courrier de Monsieur le Maire adressé à Madame la Préfète le 14 septembre dernier,

Il est demandé aux élus du Conseil Municipal de Lillers, après avoir exprimé leurs appréciations et propositions sur l'intercommunalité et ses évolutions, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'adhésion de la commune de Lillers à la Communauté d'Agglomération Béthune, Bruay, Noeux et Environs, dite « Artois Comm ».

Il est demandé au Conseil Municipal de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Ce n'est une surprise pour personne, cela conforte un certain nombre de prises de positions qui avaient été tenues depuis un certain temps.

Nous allons être clairs là-dessus, l'objectif dans un premier temps est de soumettre cette délibération au contrôle de légalité et dans un deuxième temps, qui doit être le 10 décembre, de réunir à nouveau le conseil municipal pour présenter un amendement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète. Pour être tout à fait transparent, compte tenu de ce qui avait été évoqué en commission, il y a eu une réunion des maires lundi dernier, y compris en présence de Jacques Napieraj en tant que Président de la Communauté Artois Flandre, de Jean-Claude Dissaux en tant que Président de la Communauté du Pays d'Aire et du Maire de Wittes et d'un certain nombre d'adjoints d'Aire, pour envisager et pousser un peu plus la réflexion sur la proposition de Madame la Préfète, de fusionner Artois Lys et Artois Flandre et d'intégrer Aire et Wittes. Rien de transcendant n'est sorti de cette réunion, si ce n'est de savoir s'il s'agit d'une fusion du Pays d'Aire avec les intercommunalités existantes et du départ de l'intercommunalité existante de 2 communes que sont Roquetoire et une autre commune qui doivent rejoindre la CASO, ou est-ce qu'il s'agit de l'adhésion des communes de Aire et Wittes à la communauté de communes Artois Lys. Il y a eu interrogation des services préfectoraux parce que manifestement, dans le cadre de l'évaluation de l'actif et du passif, les problématiques ne seraient pas les mêmes. Le 18, il n'y avait pas de réponse apportée. En tout état de cause, au-delà de la position de refus affichée par les élus de la communauté Artois Flandre, il y a un travail en commun qui existe au niveau des fonctionnaires, sans préjuger de la décision des élus de la CDCI, ne serait-ce sur ce que l'on pourrait appeler un toilettage ou une harmonisation des compétences. Il y a des choses qui sont clairement posées avec un enjeu majeur : les compétences qui étaient exercées par une intercommunalité et qui ne le seraient plus dans le cadre de la future intercommunalité reviennent à la charge des communes. Il y a des différences notoires dans les différentes missions, que ce soit en compétences obligatoires pour les intercommunalités, sur les compétences optionnelles, c'est un peu plus compliqué.

Par exemple, la communauté Artois Flandre tond l'ensemble des espaces verts et notamment des espaces sportifs de l'intercommunalité, ce que ne font pas les autres. Il y aura les impacts financiers de ces évolutions. Autre exemple, à la communauté Artois Lys il y a eu l'instauration de la TEOM. Elle existe sur la communauté de communes du pays d'Aire mais elle n'existe pas sur Artois Flandre. Il était convenu d'avancer sur ces dossiers, d'essayer autant que faire se peut d'avoir des chiffrages un peu plus précis, y compris sur ceux transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, de poursuivre la réflexion et d'essayer d'appréhender au mieux les impacts financiers de la fusion des intercommunalités et de l'évolution des compétences.

C'est aussi pour cela que nous souhaitons un conseil municipal le 10 décembre, avant la date fatidique du 15, sachant que le conseil communautaire a lieu le 14 décembre. Le 10 décembre, nous disposerons des éléments soumis à la réflexion du conseil communautaire du 14. Un certain nombre de conseils

municipaux des communes de la CAL doivent se réunir dans les prochains jours pour délibérer sur les projets tels que présentés. Nous allons voir comment évoluent les discussions, sachant que tout le monde a convenu de la difficulté de prendre position. Faire un trait sur une carte c'est une chose, mesurer les impacts du trait est un peu plus flou et n'est pas neutre, notamment sur les collectivités en tant que telles mais aussi sur les ménages puisque derrière vont bouger des lignes de fiscalité.

Nous en sommes là. L'idée est de travailler en 2 étapes au moins en ce qui nous concerne, c'est-à-dire demander officiellement l'adhésion de la ville de Lillers à Artois Comm. Sachant que, pour éviter un problème de droit puisque vous savez tous que dans l'évolution des périmètres d'intercommunalité, il doit y avoir la continuité territoriale, la ville de Burbure a délibéré la semaine dernière sur le même principe de délibération pour assurer la continuité territoriale.

Y-a-t-il des remarques ou des observations ?

M. Leblanc : Ce n'est pas une remarque. Je vais expliquer notre vote, notre position par rapport aux arguments qui ont été évoqués dans la presse depuis le début de l'année, les arguments que vous venez d'évoquer.

Je reprends vos propos du dernier conseil municipal, vous nous disiez « je réaffirme ma volonté, que je souhaite unanime, d'intégrer Artois Comm ». Cependant, au-delà d'adhérer à Artois Comm., vous souhaitez également vous séparer de nos partenaires d'Artois Lys. La proposition de la Préfète est de fusionner la Communauté Artois Flandre, Artois Lys et les communes d'Aire et de Wittes. Le sujet, comme vous venez de le dire, est d'une complexité technique notable liée à plusieurs motifs, notamment la diversité des compétences, les bases d'imposition des taux, les projets en cours, la situation financière ou encore la nécessité de projeter la situation au 31 décembre 2016, sans éléments suffisamment précis et définitifs. Si, des éléments chiffrés, insuffisants, ont été communiqués par la Préfecture, il n'y en a pas d'existants pour justifier votre choix. A partir des bases au 31 août 2014, les seules assez complètes à notre disposition, nous avons essayé, désespérément, de comparer les 2 projets. Plusieurs arguments plaident en faveur d'un rapprochement à Artois Comm, sachant que le projet de la Préfète n'est qu'une première étape vers un regroupement plus conséquent. Dès lors, pourquoi attendre, lorsque l'on voit l'énergie et le temps sacrifiés aux projets et aux discussions.

Deuxième argument en faveur d'une intégration à Artois Comm, le territoire d'Artois Comm correspond au bassin de vie de la population de notre commune, la base nautique de Noeux, la porte Nord de Bruay, ou la piscine de Béthune par exemple, sont des lieux régulièrement fréquentés par les lillérois.

D'autre part, le coût fiscal semble plus favorable que le projet de la Préfète, mais il reste une grande incertitude liée au reversement de la fiscalité, engendrée par le fait qu'Artois Comm est en zone de fiscalité professionnelle unique.

D'autres arguments sont plus à nuancer. En ce qui concerne la prise en compte des charges de neutralité, cet argument perd en partie de son poids avec les modifications de statuts apportées par la loi NOTRe.

Ainsi, la gestion de l'eau et les aires d'accueil des gens du voyage devront être transférées de toute façon à l'intercommunalité. Mais il faut reconnaître qu'Artois Comm prend en charge davantage de compétences. A l'heure actuelle, nous ignorons le ratio d'intégration fiscale d'Artois Comm, car généralement si des compétences sont transférées à l'intercommunalité, les recettes le sont également en parallèle.

Autre argument, Artois Comm, intercommunalité plus importante permettrait des économies d'échelle et faciliterait l'accès aux subventions. A ce titre, nous restons dubitatifs sur la question et beaucoup moins optimistes qu'il y a quelques semaines, car pour prendre l'exemple des charges de personnel qui est la principale charge rigide du budget de fonctionnement, elles sont de 96 € par habitant à la CAL contre 111 € à Artois Comm.

Sur le fait qu'Artois Comm permettrait de rejoindre des communes partageant des mêmes préoccupations, car Lillers n'appartient pas à la ruralité, Lillers se distingue par des hameaux nombreux qui lui confèrent également un caractère semi-rural. Dire que Béthune, Bruay, Noeux, présentent d'énormes similitudes est contestable. Aire/la Lys et Isbergues ont certainement davantage de ressemblances.

Enfin, les contentieux CCNE et SAZIRAL, trouvent une issue plus simple en cas d'intégration d'Artois Comm par Lillers, mais le contentieux avec la CAL plus conséquent resterait d'actualité.

Pour terminer, pour les arguments qui nous ont paru défavorables, le principal pour nous c'est le transfert de la dette du complexe sportif à Artois Comm qui semble peu probable. Tout en sachant que la dette par habitant à Artois Comm au 31 décembre 2014 était de 615 € / habitant, contre seulement 335 € pour Artois Lys.

En faisant des calculs simples et j'espère pas simplistes, cela veut dire que chaque lillérois récupérerait 300 € de dette supplémentaire.

En ce qui concerne votre reproche de la non prise en charge du complexe sportif par la CAL, dans sa lettre de réponse au rapport d'observations à la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur Bernard Delelis, Président de la Communauté Artois Lys indique page 3 : « il est vrai que la communauté de communes Artois Lys, ne s'est pas investie dans le nouvel équipement sportif construit par la ville de Lillers, et n'a pas contribué ni à sa construction, ni à son exploitation. Cependant la communauté de communes Artois Lys n'a jamais été sollicitée par la Ville de Lillers à ce sujet. »

Ensuite, vos critiques récurrentes dans la presse, on en a eu pour finalité, peut-être maladroitement, d'indiquer que rien ne va à la CAL. Pour justifier ce fait, vous semblez insinuer qu'il est nécessaire d'y instaurer un bras de fer pour y faire avancer les dossiers. Mais depuis 2 ans nous constatons que le rapport conflictuel semble être votre seul mode d'expression.

C'est le président de la CAL et son bureau qui impulsent la politique communautaire. Depuis la mise en place de la nouvelle présidence le projet communautaire semble être redynamisé.

Les élus de la majorité lilléroise pèsent fortement dans la représentativité au conseil communautaire mais sont incapables d'y instaurer un dialogue constructif. Notre doute, qu'en serait-il dans l'instance encore plus politisée à Artois Comm ?

Enfin, quelle crédibilité pour une demande portée par 2 maires du même parti politique qui sont tous les deux vice-présidents et dans l'exécutif de la CAL depuis de nombreuses années ?

Enfin, pour en venir à la conclusion, nous manquons d'éléments précis et suffisants pour avoir un avis tranché. En tant qu'opposition, nous ne sommes pas dans les secrets des exécutifs que ce soit au niveau du conseil communautaire que du conseil municipal. Pour exemple, nous ignorons ce qui s'est dit à la réunion des maires lundi. Notre courte expérience au conseil communautaire ne nous permet pas de porter un jugement sur son fonctionnement. Néanmoins, notre seule certitude est que nous souhaitons continuer le chemin avec nos partenaires de la Communauté Artois Lys.

Ainsi, la question n'est pas de savoir si Lillers doit rejoindre Artois Comm, mais si la CAL doit le faire ?

Pour l'ensemble de ces motifs et les arguments évoqués, ce soir nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Nous allons amener des précisions. J'ai entendu que vous vous abstenez. Le manque d'informations, je ne suis pas sûr que l'ensemble des maires ait communiqué à l'ensemble des élus le schéma départemental de la Préfète.

M. Leblanc : Ce n'est pas un reproche à votre encontre. C'est l'Etat à un moment donné qui impose un rapprochement des intercommunalités. A partir du moment où il l'impose, il faut un minimum d'informations.

M. le Maire : Les informations que j'ai, je les communique du mieux que je puisse le faire avec la plus grande des objectivités possible, au-delà d'un engagement politique. Je ne suis pas forcément dans les rapports conflictuels, ce n'est pas forcément ma tasse de thé. Par contre, effectivement, je sais ce que je veux. Je sais ce que je veux depuis que je suis à Artois Lys. Je sais ce que j'ai voulu en tant que Président d'Artois Lys mais, dès lors que nous avons sollicité l'intercommunalité, ce qui a été répondu, et là c'est moi qui le dis de façon un peu caricaturale, c'était le rêve hégémonique de Lillers. C'est ce qui a amené ma décision à ne plus être Président de la CAL. Au moins, ça a le mérite de clarifier les choses. J'ai bien voulu travailler dans l'intérêt du territoire et pas dans l'intérêt exclusif de la ville. Ce message n'a pas été entendu. Effectivement, à Artois Lys, vous faites référence à des appartenances politiques, il y en a certains qui se gardent de jouer franc jeu. Ce n'est pas trop mon style, je n'ai pas eu cette éducation. Il n'en est pas moins vrai que le bras de fer à Artois Lys a existé, notamment pour ce qui est de la représentativité, pour faire en sorte que les citoyens de Lillers ne soient plus les sous-citoyens de l'intercommunalité. Quand certain voulait qu'ils le restent pour satisfaire leur ambition de retour au pouvoir.

Je vous rappelle qu'avant l'application de la loi de 2010, nous avions 7 représentants de la Ville de Lillers à la CAL, 7 sur 51. Aujourd'hui, nous sommes 13 sur 52, dont une partie représentant l'opposition. Il y a

eu des discussions, l'application de la loi de 2010, votée par le député d'alors André Flajolet, donnait 13 délégués à Lillers sur 43, 15 communes n'avaient qu'un seul délégué. Effectivement, il y a eu des négociations et des discussions pour un accord local, avec une position de principe en ce qui me concerne. Il était hors de question de descendre en dessous de la représentativité que nous donnait la loi. Certains y ont vu un bras de fer, un rapport conflictuel que j'assume parce que je considère que les citoyens de Lillers ne sont pas les sous-citoyens de l'intercommunalité. On est d'autant moins sous-citoyens de l'intercommunalité qu'on est les premiers contributeurs à l'intercommunalité. Je vous rappelle que Lillers pèse 28 % de la population et que la ville y apporte 33 % des recettes. Alors, effectivement, certains sont peut-être en train de mesurer le mauvais jeu qu'ils ont joué ou qu'on leur a fait jouer en s'opposant systématiquement à nos projets.

L'autre aspect des choses, le Président de l'intercommunalité l'a dit, la situation financière de l'intercommunalité a été rétablie. Vous avez eu les documents de la CRC, vous avez vu qu'en 2009, de mémoire, la CAF était négative. Si la situation financière de l'intercommunalité a été rétablie, c'est tout simplement parce que : 1) Les impôts ont été augmentés. 2) La TEOM a été instaurée en baissant les impôts du taux de leur augmentation et 3) parce que, malheureusement, si nous n'avons pas pu engager de projets dans l'intérêt du territoire et de ses habitants néanmoins nous avons investis dans du matériel, pour conforter les salariés dans leurs missions. Nous n'avons rien fait. Nous n'avons pas eu de projet structurant, parce que nous ne sommes jamais parvenus à dégager une majorité qualifiée pour faire modifier les statuts et donc faire évoluer les compétences. Et c'est bien en faisant évoluer les compétences que l'intercommunalité aurait pu prendre en charge ou contribuer à la construction du complexe sportif, par exemple. Pourtant en 2003/2004, une étude a été réalisée, justement pour intégrer les équipements sportifs et culturels qui pouvaient présenter un intérêt communautaire. Cette étude n'a jamais abouti, parce qu'il n'y avait pas de majorité qualifiée pour faire changer les statuts et sans doute parce qu'il n'y avait pas d'argent pour le faire. L'interco a été sollicitée de différentes façons. Alain Lelong qui, à l'époque, avait la responsabilité du sport, a clairement posé la situation plusieurs fois. La question pour la culture a été posée de la même façon par Mme Dubois. Il y a eu globalement un refus en disant que ce que nous faisons c'étaient les choix de la ville, pas ceux du territoire qui est, comme vous l'avez dit, rural et reste figé dans cet état d'esprit.

Aujourd'hui, je n'ai personnellement aucun contentieux avec l'intercommunalité Artois Lys. Ce que je n'apprécie pas trop ce sont celles et ceux qui jouent la bande ou qui avancent à visage masqué. Il y a des gens qui sont comme ça par nature. Aujourd'hui, ce qui m'intéresse, la seule question que je me pose c'est quelle intercommunalité pour permettre le développement de la commune pour répondre encore mieux aux besoins de la population dont ceux de la mobilité par exemple. Même si effectivement nous n'avons pas tous les éléments d'appréciation, dans une intercommunalité qui fonctionne comme la CAL,

aujourd'hui, la commune n'a aucune perspective de développement, sauf à ne compter que sur elle-même. Nous sommes loin de la solidarité intercommunale, financière et territoriale.

Je l'ai dit une fois sous forme de boutade : « à Artois Lys, je monte un étage et je pousse 3 portes. A Artois Comm, il faudra monter 4 étages, pousser plusieurs portes par étage mais ces portes je les pousserai » ...

La seule question dont nous avons à débattre véritablement, c'est celle de quelle intercommunalité pour le développement de la Ville, pour une vraie solidarité de territoire, notamment autour des problématiques urbaines ? Et vous avez raison de le dire, on le ressent tous, qu'il y aura un 2^{ème} coup dans l'évolution des intercommunalités. Quand, à la CDCI, vous entendez le sous-préfet de Boulogne dire que les 3 intercos restent comme elles sont mais que leur coopération, dans le cadre d'un pays, doit les conduire à une intégration plus poussée. C'est dit avec beaucoup de diplomatie, ça veut dire qu'à terme, sans doute après 2017 et avant 2022, les périmètres bougeront de nouveau. Des périmètres plus grands, des compétences plus larges, on partage ou pas mais c'est le sens du mouvement institutionnel.

De même, nous savons qu'il y a des élus qui ont exercé des responsabilités dans l'exécutif de la CAL, qui prétendent défendre la CAL mais qui travaillent à la construction d'un autre projet intercommunal, que certains ont appelé BAILA (Béthune, Auchel, Isbergues, Lillers, Aire/Lys). Sauf que c'est une partie de l'iceberg, puisque certains pensent qu'il faut aller plus loin, pousser vers Hazebrouck et Bailleul. Vous secouez la tête, mais c'est la réalité.

La difficulté d'un débat serein, c'est que certains avancent cachés, mettent plusieurs fers au feu, sont adeptes de démarches politiciennes que je n'apprécie pas.

Bernard Delelis s'est aussi posé la question de l'intégration de l'ensemble de la communauté Artois Lys à Artois Comm, sauf qu'aujourd'hui je ne suis pas convaincu - et je ne vais pas juger mes collègues maires - que tous soient disposés à le faire, parce qu'il y a la crainte d'être noyé, de ne plus compter sauf que quand vous regardez la situation démographique d'Artois Comm, les communes rurales y sont très présentes. Quand vous regardez la proposition de Madame la Préfète sur l'Arrageois, plus la communauté urbaine d'Arras s'agrandit moins elle devient urbaine.

Alors je peux comprendre des récriminations, je comprends moins vos remarques politiques ou à connotations politiques. Pour moi la seule question qui vaille est celle-là, quelle intercommunalité crédible pour le développement de la ville, pour répondre aux besoins des citoyens ? Dans l'évolution des compétences, on nous propose, à la CAL, du transport à la demande. Si vous voulez, je vous ferai une photocopie du document. On nous propose donc comme système de déplacement 2 bus de 9 places, alors que le 1^{er} motif de refus du projet économique à la sortie de l'A26, fut l'absence de desserte par les services de transport en commun. Au delà d'une forme de mépris, je ne pense pas que ça puisse répondre aux besoins de mobilité de la population lilléroise. Si ça ne répond pas aux besoins de mobilité de la

population lilléroise, est-ce que ça peut répondre aux besoins de mobilité de la population du territoire communautaire ?

J'essaie d'être très objectif, je n'ai pas de griefs particuliers, contrairement à ce que certains ont essayé de faire croire. Je ne suis pas un homme de pouvoir mais j'ai des convictions et je suis un peu têtu, ça je plaide coupable. Et c'est pour cela, compte tenu de la nouvelle représentativité de Lillers, que je n'ai plus souhaité être Président d'Artois Lys. Tous ceux qui « bavaient » sur le fait d'une volonté de pouvoir et d'un rêve hégémonique de Lillers, en ont été pour leurs frais. Pour autant, je ne lâcherai rien sur l'exigence du développement de la ville et sur l'enjeu de sortir d'une logique de développement rural pour avoir une vraie stratégie de développement urbain. Cela ne veut pas dire abandonner le monde de la ruralité, parce que je pense qu'on a fait preuve de beaucoup de solidarité vis-à-vis de la ruralité. Par contre, l'inverse n'est pas vrai, d'où cette exigence de rejoindre une intercommunalité, non pas idéale, mais conforme à nos projets, cohérente avec notre réalité.

Ainsi, je vous invite à beaucoup de prudence dans la présentation de chiffres. Nous en avons un peu discuté, notamment la dette par habitant au niveau de chacune des intercommunalités reprises dans la proposition de Madame la Préfète. Quand on écoute le Président de la Communauté de communes du Pays d'Aire qui explique qu'une partie de sa dette est la conséquence des 70 hectares en zone économique, des zones aménagées, prêtes à accueillir les investisseurs....

Au-delà des chiffres, une question ; celle du devenir du développement économique sur le territoire de la CAL qui vient de remettre en culture les 20 hectares de la zone du Fauquethun, une zone qui nous plombe le budget général de quelques 100 000 euros chaque année. J'en suis là.

Au regard des enjeux, je n'hésiterai pas à réunir le conseil sans faire une réunion statutaire du conseil municipal, mais pour partager un certain nombre d'éléments d'information. Je considère que c'est un sujet trop brûlant, trop compliqué pour prendre des décisions à la légère. Si effectivement cela peut apparaître se faire dans une certaine forme de précipitation, c'est que le calendrier légal est très serré.

Les modifications aux propositions de schéma ne dépendent plus de la Préfète, mais des élus membres de la CDCI, à la majorité qualifiée. Du fait de la composition de la CDCI, si on envisage un clivage droite/gauche, il n'y a aucune majorité qualifiée qui se dégagera. Il faudra donc de bons arguments, de vrais débats pour éviter de laisser la main aux services de l'Etat.

Par contre, en étant que membre de la CDCI et là aussi en toute transparence, je peux vous dire que nous avons été interpellés par les maires de la communauté de communes Flandre Lys demandant de respecter la position des communes et la position adoptée. Ma position sera de respecter la volonté des communes.

Juste pour l'anecdote, ça me fait rire, parce que certains voulaient quitter Artois Comm, considérant que, trop marquée par le bassin minier et dans la commission du développement territorial, la CAL va travailler sur un circuit de mémoire relatif au bassin minier.

Donc, si j'ai bien compris vous vous abstenez.

III – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

- du 27 août 2015 au 28 octobre 2015

REPONSE AUX QUESTIONS ORALES

Question posée par M. Baetens

« Est-il normal qu'il n'y ait plus de représentant municipal lors des conseils d'école de l'école Robert Desnos depuis l'an passé ? Qui en a décidé ? Pourquoi ? Comment sont traitées les questions soulevées en conseil actuellement ? Envoi du procès-verbal par le Directeur maintenu. Il y a eu avant les vacances de la Toussaint, la visite de plusieurs écoles par une commission hygiène et sécurité, pourquoi ? Quelles ont été leurs conclusions ? »

Mme Merlin : La décision des élus de ne plus siéger au conseil d'école de l'école Robert Desnos est malheureusement l'aboutissement d'un long processus.

A plusieurs reprises, nous avons alerté les services de l'éducation sur le comportement, les propos, voire les débordements du directeur de l'école. Suite à ces courriers, nous avons eu plusieurs rencontres pour réaffirmer notre volonté de ne plus siéger au conseil d'école, sans pour autant nous désintéresser de l'école et des élèves comme nous le faisons pour les 8 autres écoles publiques, qui sont, nous le rappelons, des bâtiments communaux que nous entendons utiliser, comme bon nous semble, en dehors des périodes scolaires avec la concertation qui s'impose.

De même, notre responsabilité d'employeur, nous impose de préserver le fonctionnement des services et le respect des agents municipaux.

Les questions évoquées dans les procès-verbaux des conseils d'école sont traitées comme pour l'ensemble des autres écoles. Il en va de même pour les sollicitations des parents d'élèves qui sont reçues en mairie.

La conclusion à apporter à vos questions se trouve sans doute résumée dans la copie de la lettre que nous avons reçue de l'Inspection. Je cite :

« Par courrier en date du 17 juillet, je vous ai informé que je prenais note du mécontentement du bureau municipal et qu'une étude de la situation était en cours par les services de la direction des services départementaux de l'Education Nationale.

Par courrier en date du 31 juillet 2015, vous m'avez transmis des éléments complémentaires à ce sujet.

Je vous informe que Monsieur le Directeur s'est vu solennellement invité, par écrit, à un mode de communication plus adapté à l'égard de la municipalité mais également des services municipaux. »

Pour ce qui est du passage de la commission que vous qualifiez « hygiène et sécurité », nous attendons son rapport sur les différents sites visités. Les membres de la commission seront informés des points

significatifs relevés, si points significatifs il y a. sachant que notre priorité reste et restera l'intérêt des enfants.

Question posée par M. Leblanc :

« Le 14 avril 2015, nous avons demandé, concernant la collection du musée de l'écriture, combien coûte annuellement cette collection à la collectivité, coût de personnel, local et assurance. Votre réponse n'indiquait aucun chiffre, ce qui est paradoxal pour une question qui commence par combien ? Je pense que vous avez parfaitement compris ce terme et donc vous nous avez pris une nouvelle fois pour des imbéciles. Mais plus gênant, à travers nous, nos concitoyens. Je me permets donc, une nouvelle fois, de réitérer cette question en toute démocratie. »

Mme Dubois : Un petit retour en arrière me semble nécessaire pour recontextualiser.

Mais volontairement je ne répondrai pas à la dernière partie de votre question, parce que votre façon de voir ou d'interpréter me semble exagérée et hors propos.

Comme vous le savez, la ville de Lillers possède une « Maison de la Chaussure », lieu valorisant l'histoire, le passé de Lillers reconnue comme une des villes de l'industrie de la chaussure. Cet espace est situé place du capitaine Ansart et jouxte l'ancien office du tourisme, aujourd'hui situé en centre-ville.

Dans le cadre de sa politique de développement des équipements et actions en direction de la population et du tourisme en général, la ville de Lillers travaille sur une extension de cette maison de la chaussure (qui a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses visites lors des dernières journées du patrimoine) et dont les collections trouveraient bien leur place dans le bâtiment de l'ancienne sécurité sociale afin de lui donner toute sa dimension et de valoriser le travail de mémoire.

Parallèlement et toujours dans les prémices d'un contrat à rayonnement touristique qui fait défaut sur notre territoire, la commune a saisi l'opportunité d'acquérir une collection de machines à écrire, à calculer, à imprimer, d'écrivoires, de documents remarquables et uniques liés à l'écriture.

Ce choix soutenu par les institutionnels, s'est justifié pour la ville au regard :

- de la politique de valorisation, de sauvegarde du patrimoine et requalification du secteur (rue de Verdun et place du Souvenir Français)
- de la poursuite du développement du tourisme en lien avec l'outil créé qu'est l'office de tourisme du pays de la Lys Romane ; et je n'ai pas besoin de vous rappeler que tout équipement structurant culturel, touristique est un levier économique.

A propos des chiffres :

Actuellement, la collection autour de laquelle le travail s'organise est « stockée » dans un bâtiment communal sécurisé (donc pas de loyer).

Pour ce qui est de l'assurance : il s'agit d'un coût global au m² sur l'ensemble des biens immobiliers communaux. Autrement dit, il s'agit d'un marché pour le lot « dommages aux biens » qui reprend également l'assurance de la collection pour sa valeur de 400.000 €. Ainsi, la prime annuelle pour ce lot complet, se chiffre à 19.032,53 € TTC.

Quant au budget de fonctionnement : il est de 4 000 € par an (documentation, exposition, journée du patrimoine...) auquel s'ajoute le salaire de l'agent de catégorie C, qui entre autres missions « musées » travaille aussi sur le patrimoine lillérois classé, répertorié ou inscrit, travaille également sur des actions et événements en lien avec la mémoire locale, de façon partenariale aussi avec les associations locales qui soutiennent le patrimoine et l'histoire.

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.